



Edito

2011 s'est achevé pour laisser place à 2012. Aussi c'est l'occasion de vous présenter, au nom de l'équipe du SNAPATSI, nos vœux de bonne et heureuse année deux mille ... douce, tant personnellement que professionnellement.

Du côté syndical, 2011 a été une année particulièrement riche en événements.

En effet, les 3 filières représentées au sein du SNAPATSI ont été fortement engagées en cette année 2011.

Pour la filière scientifique, en fin d'année 2010, le directeur général de la police nationale accédait à la demande du SNAPATSI de création de groupes de réflexion sur l'avenir de la filière. Ainsi en début d'année 2011, une trentaine de réunions de travail ont été organisées par l'administration, sur des thèmes variés, tels que le statutaire, les conditions matérielles, l'organisation du travail, l'hygiène et la sécurité, la qualité et le judiciaire. A ce jour les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels scientifiques et qui plus est du SNAPATSI qui continue à revendiquer le statut dérogatoire.

La filière technique a également œuvré tout au long de 2011 dans le cadre de réunions et audiences pour la fusion des adjoints techniques de la Police Nationale avec ceux du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer. Le Ministre nous a confirmé sa volonté de fusion au plus tard début 2013. Le SNAPATSI souhaite cette fusion et l'avait d'ailleurs inscrite dans sa plate-forme revendicative des personnels techniques aux dernières élections professionnelles.

Concernant la filière administrative, après la fusion des corps administratifs de la Police Nationale des catégories B et C avec ceux du Secrétariat Général, l'année 2011 a été une année de mise en place des mesures d'accompagnement dont le SNAPATSI est à l'initiative. Les principales mesures sont :

- ◆ La possibilité de mutations dans tous les périmètres du MIOMCTI
- ◆ L'obtention de taux dérogatoires de promotions de corps
- ◆ La mise en place d'examen professionnels pour la passage de C en B et de B en A.

D'un point de vue syndical, nous vous annonçons, en février 2011, que le syndicat Horizon SGPATSI, anciennement affilié à la FGAF, avait décidé de travailler avec le SNAPATSI, en intégrant notre syndicat. C'est chose faite depuis le 5 janvier 2012. Aussi nous souhaitons la bienvenue aux adhérents nombreux et délégués qui nous ont rejoints. Nous invitons les sympathisants à en faire de même.

Enfin, vous avez pu constater fin 2011 qu'en tant qu'adhérent vous avez été destinataire du memento des carrières (cf. dernière page de ce bulletin), le SNAPATSI a construit ce projet pour vous en 2011.

***Pour 2012, le SNAPATSI innovera encore
et sera toujours présent à vos côtés pour vous accompagner.***

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Directeur Publication :
Nathalie MAKARSKI

Rédacteur en chef :

Bénédicte VERDIN

Tél.: 01 55 34 33 20

Fax: 01 44 53 01 14

snapatsi@snapatsi.fr

Nathalie MAKARSKI

82

BULLETIN

PRESTATIONS SOCIALES

LES CHANGEMENTS POUR 2012

CHEQUES VACANCES

Qu'est-ce que le chèque vacances ?

Prestation d'aide aux loisirs et aux vacances permettant de financer le départ en vacances et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs, le chèque vacances est un titre nominatif, en coupure de 10€ et 20€ valables 2 ans en plus de leur année d'émission. Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'Etat pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné.

Qui peut bénéficier du chèque vacances ?

- Les agents publics civils de l'Etat et les militaires en activité
- Les fonctionnaires civils et les militaires retraités, sous réserve qu'ils ne disposent d'aucun revenu d'activité.

Comment constituer un dossier et connaître les conditions d'attribution ?

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Qu'est-ce qui change pour 2012 ?

Lors du dernier Comité Interministériel d'Action Sociale, les débats et les négociations des organisations syndicales, notamment les Fonctions Publiques CGC, ont permis d'élargir le champ des bénéficiaires et d'aider au mieux les agents dont le revenu est le plus faible, ainsi que les conditions d'attribution du chèque vacances sont modifiées à compter du 1^{er} octobre 2011 :

- ♦ La création d'un nouveau taux de bonification à 30% au lieu de 25% et son octroi à un plus grand nombre notamment à ceux dont le revenu fiscal de référence est le plus bas.

CESU – CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Qu'est-ce que le CESU ?

Prestation d'action sociale destinée à la prise en charge partielle des frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans, le CESU préfinancé est un titre de paiement permettant de rémunérer tout ou partie des frais de garde engagés par les parents, quelque soit le mode de garde (crèche, assistante maternelle agréée, garderie, baby-sitting ...) selon les conditions prévues par la réglementation générale du CESU. Ce titre peut être utilisé pour le CESU garde enfant 0/3 ans jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit le 3^{ème} anniversaire de l'enfant, celui de 3/6 ans jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit le 6^{ème} anniversaire de l'enfant.

Qui peut bénéficier du chèque vacances ?

Les agents de l'Etat.

Comment constituer un dossier et connaître les conditions d'attribution ?

www.cesu-fonctionpublique.fr

Qu'est-ce qui change pour 2012 ?

Le CESU est revalorisé pour 2012, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, passant ainsi de 200€ à 220€, de 350€ à 385€ et de 600€ à 650€ annuel, selon les ressources (revenu fiscal de référence de l'année N-2) et de la situation familiale du demandeur (de l'année N).

AIP – AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ETAT

Qu'est-ce que l'AIP ?

L'AIP est une aide financière non remboursable, d'un montant variable selon l'affectation, contribuant à financer dans le cas d'une location vide ou meublée, les dépenses engagées au titre du 1^{er} mois de loyer (provision pour charges comprises), des frais d'agence et de rédaction de bail incombant à l'agent, le dépôt de garantie et les frais de déménagement.

Qui peut bénéficier de l'AIP ?

- * Les fonctionnaires civils stagiaires ou titulaires de l'Etat,
- * Les ouvriers d'Etat
- * Les agents recrutés sur la base de l'article 27 de la Loi du 11 janvier 1984
- * Les agents recrutés par la voie du PACTE

Comment constituer un dossier et connaître les conditions d'attribution ?

www.aip-fonctionpublique.fr

AUGMENTATION DU SMIC : QUELLES CONSÉQUENCES CONCRÈTES ?

La revalorisation indiciaire proposée par le ministre de la Fonction Publique à la suite de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2012 a été validée en conseil des ministres le 11 janvier et publiée au Journal Officiel le 12 janvier.

Après deux revalorisations successives (au 1^{er} décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2012), le SMIC horaire sera porté à 9,22 € soit 1.398,37 € bruts mensuels.

Pour rappel, la rémunération d'un agent public ne peut être inférieure au SMIC.

Les grilles indiciaires seraient ainsi réévaluées :

*Grille des Adjoints Administratifs 2^{ème} classe
et des Adjoints Techniques 2^{ème} classe*

	Indice brut	Indice majoré 2011	Indice majoré 2012	Rémunération
1er échelon	244 à 297	295	302 (*)	1398,35
2ème échelon	298	296	303	1402,98
3ème échelon	299	297	304	1407,61
4ème échelon	302	298	305	1412,24
5ème échelon	310	300	306	1416,87
6ème échelon	318	305	307	1421,50
7ème échelon	328	312	sans changement	1444,65
8ème échelon	337	319	sans changement	1477,06
9ème échelon	348	326	sans changement	1509,47
10ème échelon	364	338	sans changement	1565,04
11ème échelon	388	355	sans changement	1643,75

*Grille des Adjoints Administratifs 1^{ère} classe
et des Adjoints Techniques 1^{ère} classe*

	Indice brut	Indice majoré 2011	Indice majoré 2012	Rémunération
1er échelon	298	296	303	1402,98
2ème échelon	299	297	304	1407,61
3ème échelon	302	298	305	1412,24
4ème échelon	310	300	306	1416,87
5ème échelon	322	308	sans changement	1426,13
6ème échelon	333	316	sans changement	1463,17
7ème échelon	347	325	sans changement	1504,84
8ème échelon	360	335	sans changement	1551,15
9ème échelon	374	345	sans changement	1597,45
10ème échelon	389	356	sans changement	1648,38
11ème échelon	414	369	sans changement	1708,58

Grille des Agents Spécialisés de PTS

	Indice brut	Indice majoré 2011	Indice majoré 2012	Rémunération
1er échelon	299	297	304	1407,61
2ème échelon	302	298	305	1412,24
3ème échelon	307	299	306	1416,87
4ème échelon	322	308	sans changement	1426,13
5ème échelon	336	318	sans changement	1472,43
6ème échelon	351	328	sans changement	1518,74
7ème échelon	364	338	sans changement	1565,04
8ème échelon	380	350	sans changement	1620,60
9ème échelon	398	362	sans changement	1676,16
10ème échelon	427	379	sans changement	1754,88
11ème échelon	446	392	sans changement	1815,07

(*) L'indice majoré minimum 302 représente une rémunération mensuelle brut de 1.398,35 €. Or le SMIC est porté à 1.398,37 €, soit une différence de 2 centimes d'euros. Celle-ci sera versée sous forme d'une indemnité différentielle (24 centimes annuels).

HISTORIQUE : Ainsi, lorsque la hausse du SMIC porte ce dernier au-dessus du minimum de traitement de la Fonction Publique, le gouvernement doit :

- Soit relever le minimum de traitement à un niveau au moins égal au montant du SMIC brut et offrir une progression indiciaire minimale au voisinage du minimum de traitement,
- Soit mettre en œuvre l'indemnité différentielle prévue par le décret 91-769 du 2 août 1991,
- Soit combiner la mise en œuvre de ces deux dispositifs afin d'assurer une rémunération au moins égale au SMIC.

C'est dans ce contexte que le Ministre de la Fonction Publique, François SAUVADET, a organisé le 21 décembre 2011 une réunion de travail sur les conséquences à tirer de ces augmentations successives.

Le SNAPATSI, membre du bureau des Fonctions Publiques CGC, totalement impliqué dans ce dossier et pour toutes les réformes négociées au niveau de la Fonction Publique était présent.

Les propositions du Ministre

Le Ministre a confirmé que pour la paie de décembre 2011, l'indemnité différentielle serait mise en œuvre (voir notre article du 5 décembre), qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, une révision indiciaire serait proposée en conseil des ministres le 11 janvier 2012.

La position des fédérations de fonctionnaires

En début de réunion, toutes les fédérations CGC - CFTC - CFDT - CGT - FSU - SOLIDAIRES et UNSA sauf FO ont lu une déclaration préalable commune dont vous pouvez prendre connaissance en consultant notre site internet.

Ces mêmes fédérations ont pris acte des propositions du Ministre. Elles ont néanmoins déploré l'accélération du tassement de toutes les grilles indiciaires (C-B et A) ainsi que la dévalorisation des carrières des agents publics. Elles ont demandé une ouverture immédiate de négociations relatives à la refonte de toutes les grilles indiciaires ainsi que l'augmentation de la valeur du point. A l'issue de la réunion, les fédérations CGC - CFTC - CFDT - CGT - FSU - SOLIDAIRES et UNSA ont de nouveau rédigé un communiqué commun que vous pouvez lire sur notre site internet.

LES INCONTOURNABLES SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

Au titre de l'année 2011, la campagne d'évaluation doit être achevée pour le 30 mars 2012.

La date de l'entretien est fixée par le supérieur hiérarchique direct et communiquée à l'agent au moins 8 jours à l'avance.

Les agents ayant changé d'affectation après le 31 août 2011 devront être évalués par leur précédent supérieur hiérarchique direct.

L'entretien professionnel est obligatoire, il porte sur l'évaluation des résultats de l'année civile précédente et fixe les objectifs de l'année civile en cours. De plus, l'entretien de formation est également obligatoire, il conditionne l'accès aux formations dispensées par l'administration.

La fiche d'entretien professionnel doit être systématiquement accompagnée de la fiche de poste de l'agent.

L'autorité hiérarchique (supérieur hiérarchique de l'évaluateur) vise le compte rendu de l'entretien professionnel après que celui-ci ait été signé par le supérieur hiérarchique direct et complété éventuellement durant l'entretien par l'agent évalué. Ce n'est qu'une fois ce visa apposé que le compte rendu est notifié à l'agent qui le signe avant de le retourner à son autorité hiérarchique. Une copie est remise à l'agent et un exemplaire est versé à son dossier individuel.

Pour toute difficulté rencontrée dans le cadre de votre entretien d'évaluation, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué SNAPATSI.

RÉGION AUVERGNE

En 2011, le SNAPATSI a su encore démontrer sa présence incontournable auprès des collègues.

Tout d'abord dans le cadre de la fermeture de l'ENP de Châtelluguyon. Les représentants du SNAPATSI tant locaux que nationaux ont accompagné individuellement les collègues qui subissaient de plein fouet cette décision injuste de fermeture de leur école.

C'est ainsi que les personnels qui ont demandé le soutien et l'aide du SNAPATSI ont pu trouver un reclassement et une affectation dans des conditions optimums. Le SNAPATSI reste toutefois attentif et vigilant car toutes les prises de fonctions n'ont pas encore eu lieu.

La confiance de plus en plus grande que nous accordent nos collègues et nos mandants a permis en novembre 2011 pour les adjoints administratifs d'obtenir 1 siège à la CAP Régionale Auvergne et ce contrairement aux élections de mai 2010 où à notre grand regret nous n'avions pu déposer de liste.

Enfin, dans l'attente de la mise en place prochaine de vos délégués sur la région, vous pouvez contacter le délégué zonal SNAPATSI :

Erdinc ALTINKAYNAK
Tél.: 07 77 60 80 19
snapatsilyon@gmail.com



Dates prochaines CAPN

MUTATIONS

- *Adjoints administratifs : 14 juin 2012*
- *Secrétaires administratifs : 7 juin 2012*
- *Attaché : 31 mai 2012*

BILAN DES EXAMENS PROFESSIONNELS

AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

L'administration a convié le 12 décembre 2011 les organisations syndicales à une réunion de présentation du bilan des examens professionnels d'accès de corps (SA et Attachés) et d'accès de grade (SA classe supérieure et SA classe exceptionnelle), organisés en 2011 au titre de l'année 2012.

Présent, le SNAPATSI vous communique ci-après les informations qui ont été portées à notre connaissance.

Avancement de grade SACS et SACE	Avancement de corps SA et Attachés
Mesure Fonction Publique portant création du nouvel espace statutaire (NES)	Mesure spécifique au Ministère de l'Intérieur de 2011 à 2014 dans le cadre de la fusion des corps

TEXTES

Arrêté du 21/12/2010	Deux arrêtés du 21/12/2010
----------------------	----------------------------

EPREUVES

SACS	SA
1 épreuve écrite unique à partir d'un dossier à caractère administratif (durée 3H – coef.1).	2 épreuves : - admissibilité : résolution d'un cas pratique assorti de plusieurs questions (durée 3H – coef.3) - admission : entretien avec le jury (durée 25' – coef.5)
SACE	ATTACHE
2 épreuves : - admissibilité : examen du dossier RAEP (coef3) - admission : entretien avec le jury (durée 25' – coef.5)	2 épreuves : - admissibilité : résolution d'un cas pratique visant à dégager des propositions et solutions argumentés (durée 4H – coef. 3) - admissibilité : entretien avec le jury (durée 25' – coef.5)

LES CANDIDATS pour les examens au titre de 2012

SACS	SA
385 Police (2025 inscrits) 361 Police (1889 présents) 10 Police (81 admis)	922 Police (2028 inscrits) 823 Police (1767 présents) 84 Police (156 admissibles) 45 Police (72 admis en liste principale)
SACE	ATTACHE
69 Police (374 inscrits) 69 Police (374 dossiers examinés) 17 Police (121 admissibles) 8 Police (58 admis)	260 Police (954 inscrits) 212 Police (706 présents) 15 Police (66 admissibles) 3 Police (22 admis en liste principale)

LE NIVEAU

SACS	SA
Barre d'admission : 14	Barre d'admissibilité : 13.5 Barre d'admission liste principale : 12.719
SACE	ATTACHE
Barre d'admissibilité : 11.13 Barre d'admission : 11	Barre d'admissibilité : 12.25 Barre d'admission liste principale : 13



Le SNAPATSI a demandé un bilan des formations dispensées aux personnels du périmètre Police Nationale en 2011.

Pour les examens professionnels au titre de l'année 2013, vous trouverez sur le site du SNAPATSI toutes les dates et modalités d'inscription.

RGPP—LA RÉFORME VUE DE L'INTÉRIEUR !

Le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières de la Police Nationale du 17 juin 2004 prévoyait l'accélération de la substitution actifs / administratifs et techniques dans les fonctions de restauration et de foyer-bar.

Ainsi, les recrutements d'AT et OC sur les années 2005, 2006 étaient ambitieux.

Mais, entre temps la révision générale des politiques publiques (RGPP) a été mise en place et impacte tous les corps du Ministère de l'Intérieur et donc les AT et les OC.

Des adjoints techniques ultra polyvalents !

Alors que les E.N.P. ferment les unes après les autres et que l'administration ne recrute plus de gardiens de la paix, nos directions d'emploi tentent de fonctionner avec un effectif minimum qui peine à garantir la continuité des missions de sécurité.

Les adjoints techniques, eux, ont démontré parallèlement durant une phase expérimentale sur certains sites qu'ils peuvent œuvrer avec un franc succès dans certains métiers logistiques substituant ainsi des fonctionnaires actifs.

Cette démarche de substitution à double bénéfice permet dans un premier temps à l'administration de trouver une ressource de personnels actifs sans recruter. De fait, certaines de ces activités logistiques sont exécutées par un corps de catégorie C qui lui coûte beaucoup moins cher.

Dans un deuxième temps ce dispositif de substitution procure aux adjoints techniques la possibilité de nouveaux métiers.

La théorie.....et la pratique..... !

Seulement l'impact de la RGPP oblige une réduction des effectifs des corps des AT et OC, et pour ce faire un recrutement beaucoup moindre. C'est pourquoi avec un recrutement à minima d'AT, la substitution devient rapidement irréalisable et surtout très impopulaire !

Comment substituer des actifs sans ressource de personnels techniques ?

Sans recrutement d'A.T., il a fallu puiser dans les effectifs des mess et foyers (les services d'origine), ce qui a entraîné pour certains d'entre eux une difficulté de fonctionnement.

révision générale des politiques publiques



www.rgpp.modernisation.gouv.fr

Cela a aussi rendu cette substitution impopulaire puisque dans ces services, les autres adjoints techniques doivent faire à trois le travail de quatre.

Comme pour les actifs, les personnels de soutien s'inquiètent des conséquences de cette réforme sur leur capacité à répondre correctement à leur mission.

Le non-dit :

La mise en place d'un adjoint technique dans un poste de substitution prend en moyenne un an et demi si le dossier arrive à son terme (10% à peine des dossiers présentés par le SNAPATSI à l'administration).

En effet, une partie de nos collègues policiers est « conservatrice » dans tous ses grades malgré l'idée de recentrage de leurs missions vers leur cœur de métier !

Pendant ce temps, les personnels techniques attendent que la substitution soit réellement mise en place dans chaque SGAP avec à la clé une possibilité pour eux de pouvoir se diversifier dans leur activité professionnelle, même s'ils ne représentent qu'un effectif de 2.000 dans un périmètre Police Nationale qui compte 130.000 fonctionnaires dont 100.000 personnels actifs.

Pour l'heure, ils sont soumis à une instruction de gestion qui leur impose de rogner sur leurs conditions de travail et parfois même sur leur sécurité afin de ne pas dépasser le temps de travail journalier car ils coûteraient trop cher à l'état en heures supplémentaires !

Le SNAPATSI continue à porter au plus haut niveau la nécessité de la mise en place d'une véritable substitution, qui sans conteste recentrerait les policiers sur leur cœur de métier, engendrerait de réelles économies pour le Ministère de l'Intérieur et élargirait encore l'éventail des métiers pour les personnels techniques.



MOUVEMENT GENERAL DE MUTATION

ADJOINTS TECHNIQUES :

C'EST LE MOMENT DE POSTULER!

En cas de volonté de mouvement, les adjoints techniques doivent remplir une feuille type de demande, même si le poste souhaité ne figure pas sur le TG n° 2 du 6 janvier 2012.

L'instruction DRCPN/BPATS/N° 3095 du 22/11/2011 relative au mouvement général de mobilité des adjoints techniques de la police nationale du premier semestre 2012 vient d'être modifiée selon le calendrier suivant :

- ◇ Diffusion des postes ouverts : TG n° 2 du 06/01/12
- ◇ Réception des candidatures : entre le 17/01/12 et le 24/02/12
- ◇ Tenues des CAPL : entre le 01/03/12 et le 22/03/12
- ◇ Transmission au BPATS des postes restés vacants : 23/03/12

En dernier lieu, se tiendra la CAPN compétente.

Pour plus de renseignements, prenez contact avec votre délégué technique SNAPATSI.

OUVRIERS CUISINIERS :

Compte tenu de l'absence de recrutement, aucune CAPN de mobilité n'est prévue.

Le SNAPATSI a dénoncé auprès de l'administration l'absence de mouvements de mutation.

Aussi si vous souhaitez une mutation, le SNAPATSI vous demande de prendre attache avec votre délégué techniques SNAPATSI .



ELECTIONS LOCALES SGAP SUD

LE SNAPATSI CONFIRME SA PROGRESSION NATIONALE !

Pour la première fois le 15 décembre dernier, le SNAPATSI a siégé à la CAPL avancement du SGAP de Marseille et ce grâce à la confiance que vous nous avez accordée.

Depuis 2001, année de sa création, le SNAPATSI n'a cessé d'augmenter sa représentativité dans tous les corps et vous l'avez encore choisi pour son engagement total à vos côtés.

Nous souhaitons vous remercier pour cette confiance et espérons que 2012 sera pour vous sur la zone Sud, l'année du renouveau syndical avec des représentants SNAPATSI qui seront à votre écoute et à vos côtés dans le plus grand respect des vraies valeurs syndicales.

Pour tous renseignements sur votre dossier individuel, votre avancement, mutation ou question particulière, vous pouvez contacter notre délégué technique zonal :

Pascal LAURON - CRS 56
Portable : 06 82 61 15 36
Mail : pascal.lauron@snapatsi.fr

AVANCEMENTS ATPN 2012

La CAP Nationale qui traitera des avancements de grade, se déroulera le 19 janvier 2012. la répartition par grade au niveau national sera la suivante :

- AT1 → 88 postes
- ATP2 → 4 postes
- ATP1 → 2 postes

Le SNAPATSI ne peut se contenter du faible nombre de postes proposés à l'avancement.

C'est pourquoi le SNAPATSI revendique la mise en place de la fusion des corps d'adjoints techniques au sein du MIOMCTI pour améliorer et obtenir un vrai déroulement de carrière pour les adjoints techniques.

T
E
E
C
H
N
I
Q
U
E
S

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES DU SGAP DE VERSAILLES

Qui ne s'est jamais retrouvé devant un délégué qui ne savait pas lui répondre par manque de connaissance ?

Qui n'a jamais vu un délégué intéressé par sa seule information et sa propre constitution de dossier d'avancement ?

Qui n'a jamais posé une question à un délégué et attend depuis 10 ans la réponse ?

Qui ne s'est jamais entendu dire par un délégué que vous n'étiez pas chez lui donc il ne pourrait pas vous répondre ?

Pour vous tous qui avez déjà rencontré ce genre de problème,

REJOIGNEZ Le SNAPATSI ! Une autre manière de travailler !



La section des personnels techniques du S.G.A.P de Versailles, par l'intermédiaire de son délégué zonal chargé des personnels techniques, Mr Jérôme ROULLEY, a de nouveau réuni l'ensemble de ses délégués locaux à Gif-sur-Yvette le 08 et 09 Décembre 2011.

Cette réunion a permis d'approfondir la connaissance des textes (règlement intérieur de la police nationale, l'instruction de gestions des personnels en CRS et hors CRS,...) ainsi que la mise en place d'une nouvelle méthodologie dans la constitution des dossiers individuels afin de mieux répondre aux attentes des adhérents et de l'ensemble des personnels (avancements, mutations, reclassements,...).

Une attention particulière fut portée aux moyens dont dispose le SNAPATSI dans la diffusion d'information et dans l'action avec notamment :

- un site internet accessible à tous les personnels sans condition d'adhésion pour l'information générale
<http://snapatsi.fr/>
- une diffusion mail pour une information ciblée pour l'ensemble des adhérents et des délégués ainsi qu'une diffusion téléphonique pour une réponse individuelle et rapide.
- une équipe de délégués présents sur le terrain (pour des interventions efficaces)

Le SNAPATSI ce sont des hommes et des femmes de terrain formés pour vous répondre.

- * **ROULLEY Jérôme**, Délégué Zonal chargé des Personnels Techniques S.G.A.P Versailles
- * **BLONDEL Lolita**, Déléguée locale CRS 3
- * **CORAIN Jean-Claude**, Délégué local CRS 4
- * **GAMBIE Myriam**, Déléguée locale CRS 4
- * **LASSERRE Jean-Marc**, Délégué local CRS 5
- * **FARGEAU Lubert**, Délégué local CRS 7
- * **VIGERIE Philippe**, Délégué local CRS 8
- * **ANNOLIN Jean-Pierre**, Délégué local Pondorly
- * **CICERON Mickael**, Délégué local CRF Gif/Yvette



QUELLE ANNÉE 2012 POUR LES SCIENTIFIQUES ?

L'année 2011 a été une année en demi-teinte avec la poursuite des réunions de travail sur la filière scientifique, où le SNAPASTI s'est impliqué fortement.

Certes un budget de 800 000 euros débloqué, mais qui se traduit une fois de plus par une augmentation de primes, creusant encore un peu plus le différentiel entre les salaires et les retraites. Sans parler de la perception de la tenue, distribuée rapidement, sans instruction de port, sans trace encore de compte à point, et surtout pas forcément adaptée aux missions.

Aucune décision prise pour les statuts, aucune reconnaissance de la pénibilité de nos missions, de la dangerosité de certaines d'entre elles. Aucune projection sur l'avenir, qui se soucie aujourd'hui de la capacité à remplir les missions pour des ASPTS ou des Techniciens de PTS qui auront 55 ans ou 60 ans, et qui devront assumer un rythme soutenu de travail, de nuit comme jour, dans un régime d'astreinte draconien ?

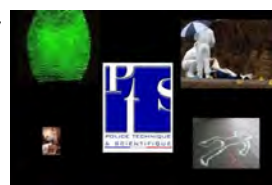
Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, avec des échéances pour 2012 :

Le NES, nouvel espace statutaire, pour lequel les négociations n'ont même pas commencé. Les nomenclatures des techniciens et ingénieurs qui ne sont même pas finalisées, alors que celles des actifs est effective depuis quelques temps.

En 2012, nos représentants se feront encore forts de vous défendre, localement, mais aussi au sien de toutes les instances dans lesquelles le SNAPASTI vous représente ; CT Ministériel, CT POLICE, CAP Nationale des Techniciens et ASPTS (locale et nationale), CHS, CHS de l'INPS,...

Ensemble, nous pouvons nous battre au quotidien pour un avenir meilleur.

Souhaitons que 2012 concrétise nos projets pour les personnels scientifiques.



LE PLAN D'ACTION PTS 2011-2013

Une proposition de plan d'action 2011-2013 pour une PTS plus performante dans la lutte contre le crime organisé et la délinquance de masse a été publiée en fin d'année 2011.

Elle est la conséquence de l'audit mené conjointement par la police et la gendarmerie dans les services de PTS, et ce plan d'action fait suite au premier plan 2008-2010.

Ce dernier avait permis d'accentuer la dynamique et la portée opérationnelle de la PTS, dans toutes les affaires où les enquêteurs ne disposent pas au départ de pistes exploitables hors celles qui viennent à être révélées par l'investigation criminalistique.

C'est le constat de l'audit, même si le dispositif actuel reste incomplet et fragile.

Le nouveau plan d'action pour la PTS s'orientera en 4 grands chapitres :

- ◆ Conforter les capacités de la PTS à intervenir systématiquement sur les lieux de commission des délits de voie publique
- ◆ Continuer de développer la qualité et l'efficacité de l'investigation technique sur le terrain
- ◆ Accroître plus encore les performances d'identification des systèmes automatisés du FAED et du FNAEG.
- ◆ Maintenir constamment au plus haut niveau ce dispositif général en veillant à ce qu'aucune faiblesse dans l'un des maillons de la chaîne criminalistique ne vienne compromettre l'ensemble, en continuant à privilégier la qualité et la rigueur, et en s'efforçant de tirer parti de toutes les nouvelles avancées technologiques.

Dans les grandes lignes, le SNAPASTI adhère complètement à cette proposition.

Pendant, sur les 27 mesures constituant ce plan d'action, certaines d'entre elles nous laissent dubitatifs.

Le SNAPASTI regrette qu'au stade actuel du projet, il ne soit pas fait allusion à la répartition des personnels scientifiques, à leurs missions, et à leur rôle dans la chaîne hiérarchique.

Ce plan qui traite exclusivement de la PTS, ne fait jamais allusion aux personnels scientifiques, alors que nous sommes la composante essentielle de la Police Scientifique, et les garants de la qualité et de la rigueur si chères à ce plan.

Il est par exemple prévu de veiller à maintenir à 9000 le nombre de policiers polyvalents, alors que nous connaissons tous les limites du système : difficulté de temps nécessaire pour former ces personnels, un turn over important avec souvent une piètre implication de ces personnels.

En plus de cette mesure, il est prévu de créer 200 postes d'opérateurs de Police technique de proximité, personnel dédié à temps plein à des missions de PTS de 1^{er} niveau, déployé en BT.

Le SNAPASTI exprimera ses craintes et ses attentes très prochainement lors des audiences programmées de ce début d'année.



SGAP DE RENNES

Erika DENISE
 Déléguée Zonale
 06 73 77 62 58 / 02 99 79 86 58
erika.denise@snapatsi.fr

C'est avec plaisir que je retrouve mon mandat syndical suite à mon congé maternité.

En dix mois, des changements ont eu lieu sur la zone. Des personnels administratifs de gendarmerie nous ont rejoints sur la région Centre, preuve de notre crédibilité et de notre engagement auprès de tous les personnels du MIOMCTI.

Bien évidemment, l'évolution du SNAPATSI, ne peut passer que par des personnes intéressées par le syndicalisme de terrain.

L'intérêt que vous portez à votre structure syndicale s'est révélé, au renouvellement des bureaux départementaux, régionaux et zonaux, par les candidatures qui nous sont parvenues.

Le but de ces élections est de couvrir chaque département, chaque région et ainsi la zone, pour que vous ayez des interlocuteurs plus proches avec des interventions rapides et efficaces.

L'objectif est aussi d'être encore plus présents aux prochaines élections professionnelles.

Je suis ravie d'accueillir au bureau zonal des personnes motivées et portant une attention particulière à leurs collègues et à leurs conditions de travail.

Les efforts à fournir pour informer chacun d'entre vous, mieux vous connaître et mieux comprendre comment fonctionnent vos services passent par des contacts et des échanges réguliers.

L'équipe du SNAPATSI a à cœur de tout faire pour vous aider, telle sera sa feuille de route au niveau zonal pour ce nouveau mandat.

Je ne puis clore ce message sans profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour le syndicat pendant mon absence.

SGAP DE BORDEAUX

Florence DE OLIVEIRA
 Déléguée Zonale
zonesudouest@snapatsi.fr



En 2011, nous avons mené des actions qui nous ont permis de nous faire connaître et faire voir que « même petits » nous pouvions être présents sur tous les fronts face à une administration et à des concurrents syndicaux se disant ultra majoritaire mais ayant brillé par leur absence sur certains dossiers !

Je ne vais pas faire ici le listing de nos différentes interventions mais je voulais faire ressortir le travail de nos délégués qui œuvrent au quotidien pour vous.

Lorsque l'administration a annoncé la fermeture du commissariat de Libourne nous avons été présents en participant à toutes les manifestations avec nos collègues actifs pour tenter de « sauver » le commissariat. Malheureusement, malgré nos efforts et nos différentes interventions le commissariat a fermé en octobre 2011 et les seuls dossiers qui n'ont pas tous trouvés d'issue favorable sont ceux des collègues administratifs contrairement aux actifs.

Autre exemple où seul le SNAPATSI est intervenu au plus au niveau, fin 2011 la DDSP 33 n'a pas hésité à demander aux personnels administratifs par le biais d'une note de service des volontaires pour les matinées du 24 et 31 décembre (je vous rappelle que c'était des samedis) afin d'installer et découper l'ensemble des mets visant à organiser les buffets à l'attention des fonctionnaires actifs en activité ces deux nuits-là.

A chacun son métier ! Le SNAPATSI n'accepte pas de telles pratiques.

Lors des CAPL et CAPN, bon nombre de dossiers ont obtenu satisfaction et j'en profite pour remercier le bureau national qui a su imposer à l'administration pour raison d'équité des mutations et des avancements partis du SGAP de Bordeaux avec des avis défavorables basés sur des critères subjectifs changeant d'une année sur l'autre. C'est grâce à notre opiniâtreté que des fonctionnaires ont retrouvé une stabilité familiale et professionnelle.

Nous siégeons également au sein du comité de pilotage du SGAP de Bordeaux avec nos collègues du SAPACMI où ensemble nous battons pour améliorer vos conditions de travail en étant une force de proposition au service du collectif.

Je profite également pour remercier toutes celles et ceux qui permettent chaque jour au SNAPATSI de progresser. Votre confiance et votre soutien sont des atouts indéniables et motivants pour nous délégués du SNAPATSI.

L'année 2012 sera vraisemblablement encore riche en événements sur le SGAP de Bordeaux. Et vous pourrez compter sur le SNAPATSI pour vous aider et vous accompagner.

Dans les jours prochains je rencontrerai le nouveau Préfet de la Zone de Défense, Mr Hubert WEIGEL, qui dans ses précédents postes a su faire aboutir de nombreux dossiers avec notre bureau national.

Bonne année 2012 à toutes et à tous !

SGAP DE VERSAILLES

Maryse DAVID

Déléguée Zonale

06 77 77 03 05

maryse.david@snapatsi.fr



COMMISSARIAT DE POLICE DE CORBEIL- ESSONNES

Qui ne connaît pas Corbeil-Essonnes et sa trop célèbre cité des Tarterêts, siège de violences urbaines récurrentes et tristement célèbres. Mais la ville ne se réduit pas à cet aspect négatif, joli centre historique traversé par la Seine... mais aussi par « les Allées » au bord desquelles est construit... le commissariat de Police...

A l'intérieur, y œuvrent des fonctionnaires de Police de tous corps. Dur labeur que de travailler dans de telles conditions : hall d'accueil sombre et exigü... envahi par des clients, habitués ou non ! Escalier menant aux étages étroitement verrouillé par des grilles infranchissables.

Donc, arrivés au premier étage, difficile de trouver nos collègues administratifs dissimulés par des piles de dossiers, mais surtout si peu nombreux... trois départs sans remplacement sont intervenus courant 2011 (mutation, lauréat concours, disponibilité).

Vaillants au delà du possible, ils ne sont plus que trois à tenter de maintenir à jour l'enregistrement du courrier, des plaintes, des procédures, défense en justice et autres dossiers de blessures en service pour leurs collègues actifs....

Ô miracle, en ce début 2012, la nouvelle année nous apporte une nouvelle collègue, nous lui souhaitons la bienvenue... Qu'elle se rassure... le travail ne manquera pas mais l'ambiance y sera excellente, chacun se serre les coudes... les plus anciennes n'auront plus à renoncer à leurs repos pour boucler les statistiques de fins de mois...

Il aura fallu la venue de Mr le Ministre de l'Intérieur pour que des renforts arrivent, notre collègue responsable du BLS l'a interpellé directement dans son propre bureau, faute de pouvoir interpellier aussi facilement la hiérarchie de la DDSP essonnoise et malgré nos relances incessantes.

Ne pas prendre en compte les difficultés des plus petits services de ce département, c'est méconnaître les tâches qui s'y accomplissent, c'est méconnaître l'organisation difficile pour continuer à fonctionner, c'est mépriser les agents eux mêmes et s'affranchir de bonnes conditions de travail à la veille de la mise en place du CHS-CT...

ATHIS MONS, MASSY, ETAMPES, Ste GENEVIEVE DES BOIS... même combat ! il ne suffit pas de recruter des réservistes volontaires sur nos postes où ils ne seront présents que 90 à 150 jours par an au gré des crédits, mais mettre autant de zèle à fidéliser nos collègues (NBI, primes...) qu'à faire la chasse aux syndicalistes détachés partiels et s'enorgueillir ensuite de les avoir remis au boulot... car notre travail est bien de soutenir nos collègues, de dénoncer les injustices, de nous rendre dans les services !

LOGICIEL DE REDACTION DES PROCEDURES DE LA POLICE NATIONALE

Alors qu'à ce jour de nombreux personnels administratifs sont affectés au STIC, l'arrivée d'un nouveau logiciel de rédaction des procédures dans les services va considérablement modifier leur poste de travail. Le SNAPATSI a de nouveau participé le 10 janvier à une réunion organisée par la DGPN sur l'état d'avancement du projet.

En mai 2011, l'équipe-projet avait présenté ce logiciel mis en place dans des sites pilotes importants principalement situés dans l'Est de la France. Les difficultés rencontrées par les utilisateurs ont permis à la SDPTS et la DSIC qui y travaillent conjointement, d'apporter des améliorations. Le LRP-PN remplacera le LRP. Les personnels administratifs ne sont pas concernés par son utilisation s'agissant d'un logiciel de rédaction des procédures judiciaires et administratives.

La phase de test étant écoulée, le redéploiement est en cours dans 10 départements (Est de la France + Guadeloupe) depuis courant décembre 2011. A ce stade, les personnels administratifs ne sont toujours pas impactés. Un budget conséquent est déjà dédié à ces opérations par la mise à niveau d'équipements informatiques (salles-serveur) et par la création d'une chaîne de soutien-utilisateur (hot line).

Rendu nécessaire afin de remplacer des logiciels devenus obsolètes (STIC, FCE, éditions des statistiques, FVV, FPR, CANONGE...) le LRP-PN permettra d'alimenter un nouveau système d'information dédié à l'investigation évitant les saisies multiples tout en accroissant l'efficacité. Le LRP-PN couplé au TAJ : traitement des antécédents judiciaires, passera prochainement en phase de test. Dès lors, la prise de plainte ou la rédaction de procédure, quelque soit leur complexité, alimentera une base de données nationales. La mise en place du LRP-PN est annoncée pour la fin 2012.

Le travail des personnels administratifs n'interviendra plus dans la saisie statistique des Procès verbaux mais à travers de modules de gestion, le STIC FCE disparaissant.

La DGPN nous annonce un travail plus diversifié : le SNAPATSI craint un travail moins intéressant par la saisie d'éléments présentant un intérêt moindre au démarrage urgent d'une enquête et qu'on pourrait rapprocher de l'actuel « enrichissement des procédures ».

A ce jour, notre intervention dans la chaîne NS2i est une grand inconnue...d'où notre inquiétude ! Les personnels administratifs restent cependant inclus dans le système, le SNAPATSI a demandé la mise en place de formation spécifique et reste très vigilant quant à la qualité du travail qui nous sera attribué.

Néanmoins, alors que notre paysage professionnel va se modifier considérablement par la mise en place des nouvelles technologies, il reste très surprenant que seul, le SNAPATSI, représentant les PATS affectés en POLICE NATIONALE, ait été présent à cette réunion. Serions nous les seuls à nous préoccuper du devenir de nos catégories professionnelles ?

2012 - LE SNAPATSI INNOVE ENCORE !

Au lieu d'organiser des cérémonies de vœux, le SNAPATSI a préféré investir les cotisations de ses adhérents pour ses adhérents.

Fin 2011, chaque adhérent du SNAPATSI a reçu sous pli à son adresse personnelle un support d'information intitulé « *Mémento des carrières 2012* ».



Pourquoi ce mémento ?

Les changements statutaires, réglementaires et structurels amènent nombre de collègues à nous questionner régulièrement.

C'est ce qui a amené le SNAPATSI à recenser les événements et situations susceptibles de jaloner le parcours professionnel des personnels administratifs, techniques et scientifiques.



Si vous êtes adhérents 2011 du SNAPATSI et n'avez pas reçu ce mémento, merci de vous faire connaître auprès de votre délégué SNAPATSI.

Nous souhaitons connaître vos commentaires et observations, merci de nous les faire parvenir à l'adresse suivante : <http://www.snapatsi.fr/>